

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°139/2021

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	03 SEPTEMBRE 2021	03 SEPTEMBRE 2021
40	32	38		
OBJET : Consultation n°MAPA2021-13 Renouvellement de la conduite de refoulement et distribution d’eau potable sur la RD33 de la commune de Fontvieille				
RESUME : Il est proposé d’attribuer le marché n°MAPA2021-13 Renouvellement de la conduite de refoulement et distribution d’eau potable sur la RD33 de la commune de Fontvieille passé selon une procédure adaptée.				

L’an deux mille vingt et un,
le neuf septembre,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente Yvonne Etienne-Moulin de la commune de Fontvieille, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

ABSENTS : MME ET M. JODAR Françoise ; MILAN Henri

PROCURATIONS :

- De MME. BODY-BOUQUET Florine à M. COLOMBET Gabriel ;
- De M. ESCOFFIER Lionel à MME. MOUCADEL Stéphanie ;
- De MME. GARCIN-GOURILLON Christine à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De MME. LICARI Pascale à M. SANTIN Jean-Denis ;
- De MME. PERROT-RAVEZ Gisèle à M. MAURON Jean-Jacques ;
- De MME. PONIATOWSKI Anne à M. CARRE Jean-Christophe ;

SECRETARE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent

Le Conseil communautaire,

Rapporteur : Laurent GESLIN

Vu le Règlement délégué (UE) 2019/1828 qui modifie le seuil d’application de la directive européenne 2014/24/UE,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L2121-15 et L5211-10 ;

Vu le code de la commande publique publié au journal officiel du 5 décembre 2018 et entré en vigueur au 1er avril 2019, notamment les articles L2123-1 et R2123-1 1° ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 56/2020 modifiée en date du 9 Juillet 2020 donnant délégation au Président Hervé CHERUBINI ;

Vu le procès-verbal de la Commission MAPA du 2 septembre 2021 ;

Vu le budget communautaire ;

Considérant qu'une consultation de travaux pour le renouvellement de la conduite de refoulement et pour la distribution d'eau a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée et envoyée pour publication le 1^{er} juillet 2021 (supports : au journal d'annonce légale Usine nouvelle conjointement sur le support MarchésOnline, le profil acheteur et le site internet) ;

Considérant qu'il s'agit d'un marché ordinaire non alloti.

Considérant que ce marché débutera à compter de sa notification et s'achèvera au terme du délai de garantie de parfait achèvement, soit 12 mois à compter de la réception des travaux. La durée d'exécution se décompose en 3 semaines de préparation de chantier et 18 semaines d'exécution des travaux.

Considérant que 3 offres ont été déposées dans le délai imparti ;

Considérant que le rapport d'analyse des offres a été présenté à la commission MAPA réunie le 2 septembre 2021 ;

Considérant qu'au vu des éléments présentés, la Commission a donné un avis favorable pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse du groupement solidaire CISE TP / BRAJA VESIGNE, et pour un montant estimatif non contractuel sur la base du DQE de 744 735.69 € HT ;

Délibère :

Article 1 : Attribue au groupement solidaire CISE TP (Siret n°428 561 740 00328) / BRAJA VESIGNE (Siret n°319 755 823 00147) le marché référencé MAPA2021-13 Renouvellement de la conduite de refoulement et distribution d'eau potable sur la RD33 de la commune de Fontvieille, pour un montant estimatif non contractuel sur la base du DQE de 744 735.69 € HT.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer le marché public, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Article 3 : Précise que la dépense sera imputée aux chapitres et articles correspondants du budget communautaire.

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.